



REPUBLIQUE FRANCAISE

SAINT PYTHON LE : 19 AVRIL 2023

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON DE CAUDRY

COMMUNE DE
59730 SAINT PYTHON

Tél : 03.27.37.35.48

Fax : 03.27.74.22.09

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2023

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.saint-python.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 13 avril 2023 par le Conseil Municipal. Il a été bâti sur les bases des arbitrages de la commission des finances et établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses,
- Pratiquer une fiscalité raisonnée (les taux restent inchangés pour l'exercice 2023),
- Poursuivre les projets engagés.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et d'un budget annexe (lotissement rue Victor Hugo).

Il est à noter que nous sommes passés des nomenclatures comptables M14 à M57 au 1^{er} janvier 2023.

Résultat de l'exercice 2022 – Compte Administratif

Dépenses de fonctionnement : 768 938.95 €	Recettes de fonctionnement : 820 987.46 €
Excédent de fonctionnement : 52 048.51 €	
Produit antérieur : 311 732.54 €	Excédent de clôture : 363 781.05 €
Dépenses d'investissement : 409 826.22 €	Recettes d'investissement : 868 409.99 €
Excédent d'investissement : 458 583.77 €	
Excédent antérieur : 7 100.18 €	Excédent de clôture : 465 683.95 €

L'état des restes à réaliser de 2022 en 2023 s'élève à 245 913.00 € en dépenses et 0 € en recettes.

Considérant l'excédent de clôture en investissement de 465 683.95 €, il n'y a pas de besoin de financement.

L'excédent de fonctionnement cumulé à reporter au budget principal 2023 s'élève donc à 363 781.05 €.

Les dépenses de fonctionnement sont plus élevées qu'en 2021 à hauteur de 132 981.09 €. Cela s'explique en partie par les dépenses exceptionnelles suivantes :

- Aménagement des bureaux au 1^{er} étage de la salle Mitterrand et achat de matériel afin d'accueillir une famille ukrainienne,
- Rabotage de haies et abattage d'arbres,
- Marquage des passages piéton avec un enduit spécial,
- Paiement de 2 exercices de la redevance « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » au SIDEN SIAN (22 000 € en plus),
- Augmentation des dépenses de personnel due à l'organisation de 2 services au restaurant scolaire compte tenu d'une recrudescence d'effectif après la mise en place du dispositif « cantine à 1 € »,
- La reprise des activités après le COVID,
- Les augmentations diverses et variées.

2. Budget primitif principal

2.1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 403 542.05 €.

RECETTES

Le produit des services est prévu à hauteur de 30 464.00 €. Ce produit est constitué principalement de la redevance périscolaire pour 20 000.00 € (restaurant scolaire, garderie), du séjour neige pour 4 600.00 € et du transfert de charges à la Communauté de Communes (charges de personnel lors de l'organisation des CLSH) pour 3 300.00 €.

Les dotations et participations sont prévues à hauteur de 266 315.00 € (en hausse de 24.40 % par rapport à 2022). Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 86 677.00 € au lieu de 87 615.00 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 1.07 %.
- La dotation de solidarité rurale qui s'établit à 54 231.00 € au lieu de 51 336.00 € en 2022.
- La dotation nationale de péréquation qui s'établit à 25 173.00 € au lieu de 27 046.00 € en 2022.

Le montant des dotations de l'Etat a augmenté de 84.00 € par rapport à 2022 soit 0.05 % contre 2.68 % en 2022.

- Des compensations au titre des exonérations de taxe foncière pour 34 058.00 € (32 204.00 € en 2022).

Il est à noter que l'augmentation des participations de l'Etat en 2023 par rapport à 2022 est due en grande partie à la participation de 3 € par repas dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € ».

Les revenus des immeubles (location des salles communales et loyers) sont prévus à hauteur de 5 000.00 €. Cette somme de 5 000.00 € intègre également le produit des fermages.

Les impôts et taxes s'élèvent à 562 345.00 €. Il est rappelé que suite à la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat compense cette perte de ressources fiscales par le produit de la taxe foncière pour le bâti perçu les années précédentes par le Département. Cependant, si le produit de cette taxe est supérieur au produit de la taxe d'habitation perçu auparavant (basé sur celui de 2017), un coefficient correcteur est appliqué. C'est le cas pour notre commune qui est sur-compensée. L'effet du coefficient correcteur fait ressortir une contribution de 53 575.00 €.

Ce poste est composé :

- Du produit des taxes foncières prévu pour 363 639.00 € + 3 605.00 € (TH logements vacants) - coefficient correcteur de 53 575.00 € soit 313 669.00 €. Les taux de la taxe foncière sont de 17.93 % pour la commune + 19.29 % pour le Département soit 37.22 % pour les propriétés bâties et de 70.05 % pour les propriétés non bâties (inchangés depuis 2015 – Taux moyen de la strate en 2021 : TH résidences secondaires et logements vacants 12.69 % - TFB 34.89 % - TFNB 43.76 %),

- De l'allocation de compensation versée par la CCPS et correspondant au produit économique pour un montant estimé à 98 386.00 € (montant historique depuis l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique en 1992 perçue par les Communautés de Communes). Notons que la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) faisaient partie des allocations compensatrices en 2022. La Communauté de Communes a fiscalisé la GEMAPI. En ce qui concerne l'IFER, celle-ci est désormais versée aux communes indépendamment des allocations compensatrices (26 090.00 €).

- De la taxe sur les pylônes électriques qui s'élève à 53 300.00 €,

- De la taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SIEDEC qui s'élève à 11 100.00 €,

- De la taxe additionnelle sur les droits de mutation qui devrait s'établir à environ 16 800.00 €.

Les atténuations de charges pour 5 000.00 € comprennent le remboursement par l'assurance statutaire des rémunérations et charges du personnel en situation d'indisponibilité physiques (maladie...).

Un reversement de l'excédent du budget annexe « lotissement rue Victor Hugo » est prévu à hauteur de 169 950.24 € au budget principal (chapitre 75).

Chapitre	BP 2022	BP 2023
013 – Atténuation de charges	5 700.00	5 000.00
70 – Produits des services	27 863.00	30 464.00
73 – Impôts et taxes	518 812.49	562 345.00
74 – Dotations et participations	214 084.00	266 315.00
75 – Autres produits de gestion courante	14 404.00	175 637.00
76 – Produits financiers	0.00	0.00
77 – Produits exceptionnels	500.00	0.00
042 – Opérations d’ordre	0.00	0.00
TOTAL	781 363.49	1 039 761.00

L’excédent de fonctionnement cumulé à reporter s’élève à 363 781.05 €.

Total des recettes : 1 403 542.05 €

DEPENSES

Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 426 500.00 € (+ 23.55 % par rapport au budget précédent). Cette augmentation des prévisions est due essentiellement aux dépenses d’énergie, de carburant et de denrées alimentaires qui ne cessent d’augmenter.

Ce chapitre regroupe pour l’essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires…

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes malgré le contexte de crise actuel.

Les charges de personnel sont prévues à hauteur de 521 634.00 € (Dépenses réelles de fonctionnement en 2022 : 760 991.93 € dont charges réelles de personnel : 316 172.97 €, soit 41.54 % des charges de fonctionnement). Les éléments clés de ce chapitre afin de maîtriser ce budget sont :

- Remplacement au cas par cas des départs et agents absents.

Le tableau des effectifs de la commune comporte 7 postes pourvus d’agents titulaires et 2 postes non permanent d’agents non titulaires.

Les charges de gestion courante s’élèvent à 153 460.00 €, (en baisse de 11.36 % par rapport au BP 2022). Cette baisse est due en partie au versement de la contribution du SIDEN-SIAN pour la gestion des eaux pluviales pour un seul exercice contrairement à l’année précédente pour laquelle nous avons réglé 2 exercices. Une baisse du montant global des subventions aux associations est à noter également.

Ces charges sont principalement :

- Le versement des indemnités aux élus pour 63 200.00 €. Le montant des indemnités est celui correspondant à la strate des communes de plus de 1 000 habitants.

- Le contingent au service incendie pour 32 050.00 €
- Les subventions aux associations pour 17 890.00 €

Les charges financières sont prévues à hauteur de 21 341.00 €.
Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.
Au 31/12/2023 la dette du budget principal s’établira à 1 127 757.42 €. Un emprunt de 350 000.00 € a été contracté en fin d’année dernière pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.

Les charges exceptionnelles pour 15 000.00 € : elles sont composées essentiellement de l’annulation de titres émis les exercices précédents et des secours susceptibles d’être alloués.

Virement à l’investissement : 261 022.01 € sont dégagés pour financer les opérations d’investissement.

Les opérations d’ordre : 3 785.04 € correspondent aux amortissements d’honoraires non suivis de travaux.

Les dotations aux amortissements et provisions : 800.00 € correspondent à 15 % des créances irrécouvrables.

Chapitre	BP 2022	BP 2023
011 – Charges à caractère général	345 209.00	426 500.00
012 – Charges de personnel	396 345.45	521 634.00
014 – Atténuation de produits	0.00	0.00
65 – Autres charges de gestion courante	173 128.00	153 460.00
66 – Charges financières	17 623.00	21 341.00
67 – Charges exceptionnelles	5 000.00	15 000.00
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	800.00	800.00
023 – Virement à l’investissement	127 043.54	261 022.01
042 – Opérations d’ordre	7 947.04	3 785.04
TOTAL	1 093 096.03	1 403 542.05

2.2 Section d’investissement (voir tableau en annexe)

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d’un bien immobilier, travaux, acquisition d’un véhicule, ... il en va de même pour une commune.

Le budget d’investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement des emprunts en capital, des travaux de voirie, du solde des participations communales à la requalification de la friche SASA, des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, de l’acquisition de matériels divers, d’achat de terrains, d’honoraires...

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

RECETTES

Chapitre	BP 2022	BP 2023
13 – Subventions	284 261.00	66 564.00
16 – Emprunts	0.00	0.00
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	25 311.00	30 477.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	142 000.00	0.00
021 – Virement section de fonctionnement	127 043.54	261 022.01
23 – Immobilisations en cours	0.00	0.00
20 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	0.00	6 505.69
28 – Amortissements des immobilisations	7 947.04	3 785.04
45 – Comptabilité distincte rattachée	0.00	9 000.00
TOTAL	586 562.58	377 353.74

L'excédent d'investissement cumulé à reporter s'élève à 465 683.95 €.

Total des recettes : 843 037.69 €

Elles sont principalement constituées :

- De subventions (voirie, projet innovation sociale habitat, four au restaurant scolaire, caméras)
- Du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- Du remboursement de travaux à exécuter d'office par la commune à la place d'un propriétaire défaillant pour 9 000.00 € (responsabilité du maire)

DEPENSES

Chapitre	BP 2022	BP 2023
001 – Déficit d'investissement à reporter	0.00	0.00
10 – Dotations réserves	0.00	0.00
20 – Immobilisations incorporelles	9 648.00	38 000.00
20 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	0.00	6 505.69
204 – Subventions d'équipement versées	42 092.76	0.00
21 – Immobilisations corporelles	219 550.00	265 343.00
23 – Immobilisations en cours	110 000.00	263 030.00
27 – Autres immobilisations financières	120 000.00	154 834.00
16 – Emprunts	83 520.00	106 325.00
45 – Comptabilité distincte rattachée	0.00	9 000.00
TOTAL	593 662.76	843 037.69

Elles sont principalement constituées :

- Remboursement du capital des emprunts,
- Honoraires de maîtrise d'œuvre,

- Effacement partiel des réseaux de la rue Victor Hugo (solde),
- Travaux de réhabilitation de la salle des fêtes (en partie),
- Travaux de voirie,
- Installation de la vidéoprotection,
- Remplacement de points lumineux d'éclairage public en LEDS,
- Achat de terrains (extension cimetière, zone humide),
- Acquisition d'un tracteur,
- Divers matériels de voirie (tronçonneuse...),
- Participation communale à la requalification de la friche SASA (solde). Pour rappel, il n'y en a pas eu en 2021.

c) Etat de la dette

Voir tableau en annexe

d) Ratios divers et indicateurs financiers (selon compte administratif 2022)

- Produits de fonctionnement par habitant : 787.55 € (moyenne de la strate en 2021 : 819.00 €)
- Produits des impositions directes par habitant : 290.54 € (moyenne de la strate en 2021 : 320.00 €)
- Charges de fonctionnement par habitant : 735.97 € (moyenne de la strate en 2021 : 665.00 €)
- Dépenses d'équipement par habitant : 237.83 € (moyenne de la strate en 2021 : 299.00 €)
- Encours de la dette par habitant : 1 176.85 € (moyenne de la strate en 2021 : 584.00 €)

Nous espérons que notre épargne brute en 2023 sera plus conséquente. Les économies sont plus que jamais de rigueur.
Nous comptons notamment sur la vente des parcelles du lotissement rue Victor Hugo (221 666.00 €).

Capacité d'autofinancement nette en 2022 (recettes réelles – charges réelles remboursements d'emprunts déduits) : - 28 649.49 € (par habitant : - 27.70 € - moyenne de la strate en 2021 : 91.00 €). Comme indiqué plus haut, Un emprunt de 350 000.00 € a été contracté en fin d'année 2022 pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes.
2 emprunts arriveront à leur terme en 2026 (annuités de 10 493.59 € et 19 790.34 €) et 1 en 2027 (annuité 13 694.88 €).

3. Budget primitif annexe lotissement de la rue Victor Hugo (en hors taxe)

DIVERS ET OPERATIONS	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	
Travaux en cours (honoraires géomètre)	5 787.00
Travaux année	
Stocks suite à vente	60 039.97
Produit à reverser au budget principal	169 950.24
TOTAL	
INVESTISSEMENT	235 777.21
Opérations d'ordre	5 787.00
Reprise du déficit d'investissement	54 252.97
TOTAL	60 039.97

DIVERS ET OPERATIONS	RECETTES
FONCTIONNEMENT	
Reprise excédent antérieur	8 324.21
Opérations d'ordre	5 787.00
Vente parcelles	221 668.00
Participation du budget principal	
TOTAL	235 777.21
INVESTISSEMENT	
Opérations d'ordre	60 039.97
TOTAL	60 039.97

4. Présentation agrégée du budget principal et du budget annexe

BUDGET PRINCIPAL

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/22
INVESTISSEMENT		
Dépenses	597 124.69	245 913.00
Recettes	843 037.69	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 403 542.05	
Recettes	1 403 542.05	

BUDGET ANNEXE

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/21
INVESTISSEMENT		
Dépenses	60 039.97	0.00
Recettes	60 039.97	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	235 777.21	
Recettes	235 777.21	

PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DU BUDGET ANNEXE

SECTION	CREDITS OUVERTS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/22
INVESTISSEMENT		
Dépenses	657 164.66	245 913.00
Recettes	903 077.66	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	1 639 319.26	
Recettes	1 639 319.26	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 542 396.92	
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 542 396.92	

5. Conclusion

La poursuite des projets se maintient. Des choix et des priorités ont dû être établis par les membres du Conseil Municipal qui s'efforceront de respecter au mieux le programme sur lequel ils ont été élus. L'heure est plus que jamais aux économies compte tenu du contexte actuel. Il nous faut rester encore plus vigilant que les années passées considérant la hausse considérable des prix, surtout en matière d'énergie. Les travaux de la salle des fêtes, qui peuvent paraître non prioritaires pour certains d'entre vous, sont indispensables. L'étude thermique réalisée démontre une économie d'énergie de 68 %. Nous espérons que nos demandes de subventions auront une issue favorable. Nous faisons face, au même titre que les ménages, à des charges incompressibles sur lesquelles nous ne pouvons influencer.

Le Maire,

G. FLAMENG



Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF



ANNEXES

INVESTISSEMENTS 2022
COMPTE ADMINISTRATIF

DEPENSES		
DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	DEPENSES
Emprunts (Commune)	1641 - Emprunts en euros	88 645,02
Honor salle polyval - rue V. Hugo - Accord cadre voirie	2031 - Frais d'études	14 995,44
Publication marché rue V. Hugo	2033 - Frais d'insertion	1 603,93
Terrains BEUDIN - Transfert terres CCAS	2111 - Terrains nus	2 715,61
Licence badgeuse	2051 - Concessions et droits similaires	648,00
Plafonds sanitaires école - Réfection préau école	21312 - Bâtiments scolaires	42 291,08
Réfection rue de Vertain - Réfection divers voiries	2152 - Installations de voirie	15 645,69
Projecteur école - Remp luminaire rue d'Haussy	21534 - Réseaux d'électrification	1 485,60
Matériel école numérique	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	6 991,20
Chaises école	2184 - Mobilier	61,87
Autolaveuse - Lecteur badge école - Clôture école	2188 - Autres immobilisations corporelles	10 068,00
Effacement réseaux rue V. Hugo	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	97 056,66
5ème avance concession SASA	2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	120 000,00
Part Solesmes rue de Vertain	4581 - Opération pour compte de tiers (rue de Vertain Solesmes)	7 618,12
TOTAL		409 826,22
RECETTES		
DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	RECETTES
FCTVA CA 2021	10222 - F.C.T.V.A.	23 662,03
Reversement CCPS taxe d'aménagement	10226 - Taxe d'aménagement et vers pour sous densité	1 128,53
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	142 000,00
3ème acpte FDAN SASA : 237 653,00 € ADVB préau école : 14 570,00 € 75 % ADVB voirie (J.Curie-partie V. Hugo-place rue de Cambrai) : 17 596,00 € 2ème acpte appel à projet habitat (SASA) : 60 000,00 € Am police pas piéton PMR rue Foch : 1082,40 €	1323 - Départements	330 901,40
Subvention Etat école numérique	1348 - Autres (Fonds affectés à l'équipement non transférables)	4 208,76
30 % subvention four restaurant scolaire	1382 - Région	944,13
Emprunt salle polyvalente	1641 - Emprunts en euros	350 000,00
Amort honoraires plan de circulation et Ad'AP	28031 - Frais d'études	3 785,02
Amortissement cpte 204 terrain rue V. Hugo	2804182 - Bâtiments et installations	4 162,00
Remboursement part Solesmes rue de Vertain	4582 - Opération pour compte de tiers (rue de Vertain Solesmes)	7 618,12
TOTAL		868 409,99

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

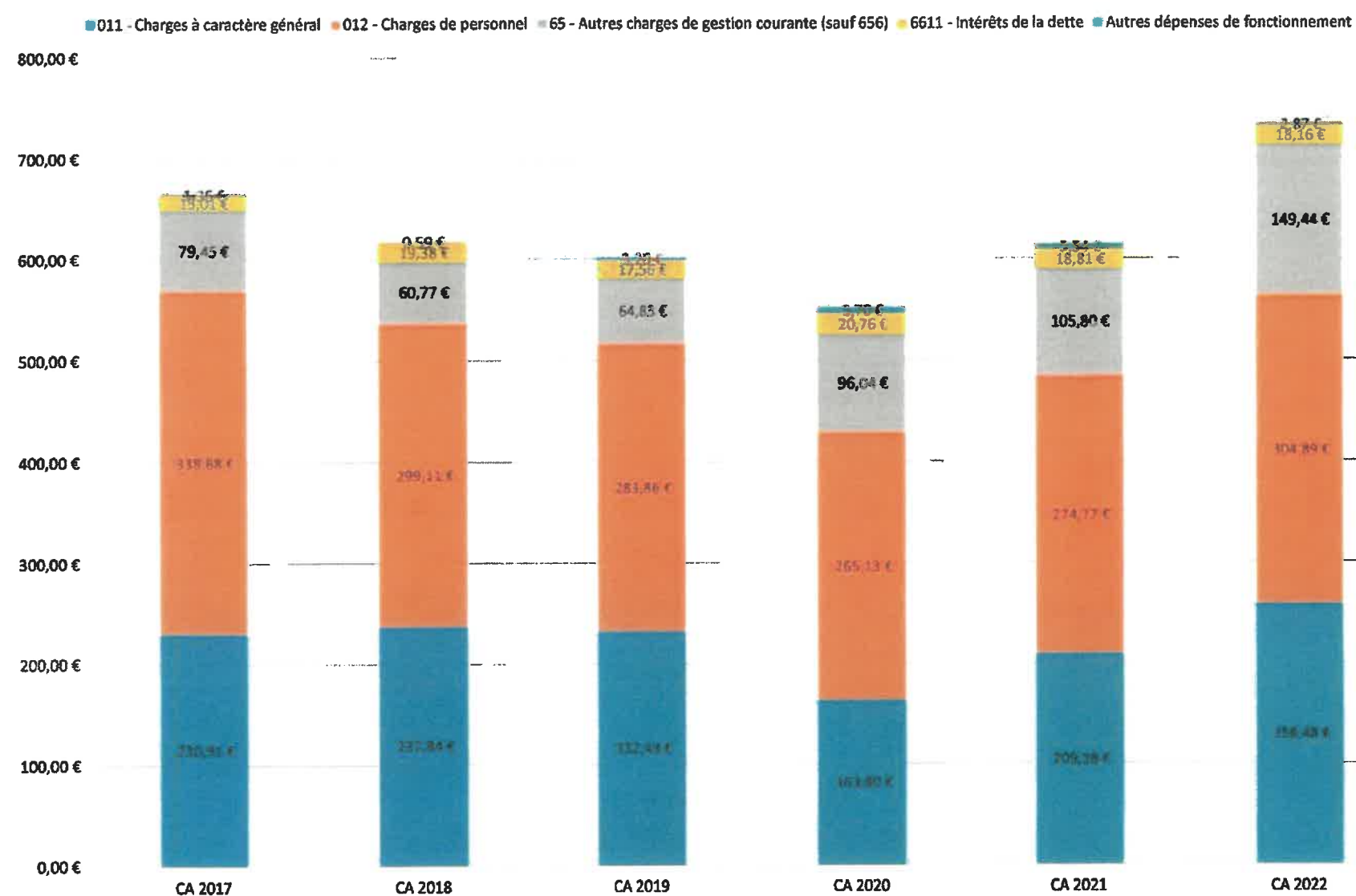
EMPRUNTS 2023

ECHEANCES	ORGANISMES PRETEURS	OBJET DE LA DETTE	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT Dû	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	DERNIERE ECHEANCE
01/01/2023	DEXIA CREDIT LOCAL	Renégociation emprunts	132679,06	28667,91	8689,24	1804,35	10493,59	01/01/2026
24/01/2023	CREDIT AGRICOLE	Invest 2016/2020	550000,00	396887,22	26189,78	4442,31	30632,09	25/01/2037
01/02/2023	DEXIA CREDIT LOCAL	Invest 2006/2007	280000,00	72605,31	17212,85	2577,49	19790,34	01/02/2026
01/07/2023	CREDIT AGRICOLE	Rue d'Haussey	350000,00	264170,71	21938,88	4291,64	26230,52	01/07/2034
25 du mois (trimestre)	CAISSE D'EPARGNE** Versé le 25/01/2012	Extension école 2012	150000,00	41275,73	11568,58	2126,30	13694,88	25/01/2027
12 du mois (trimestre)	CREDIT AGRICOLE**	Rénovation salle des fêtes 2022	350000,00	324150,54	20723,84	5798,64	26522,48	12/08/2037
		TOTAL	1812679,06	1127757,42	106323,17	21040,73	127363,90	

**Échéance trimestrielle

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

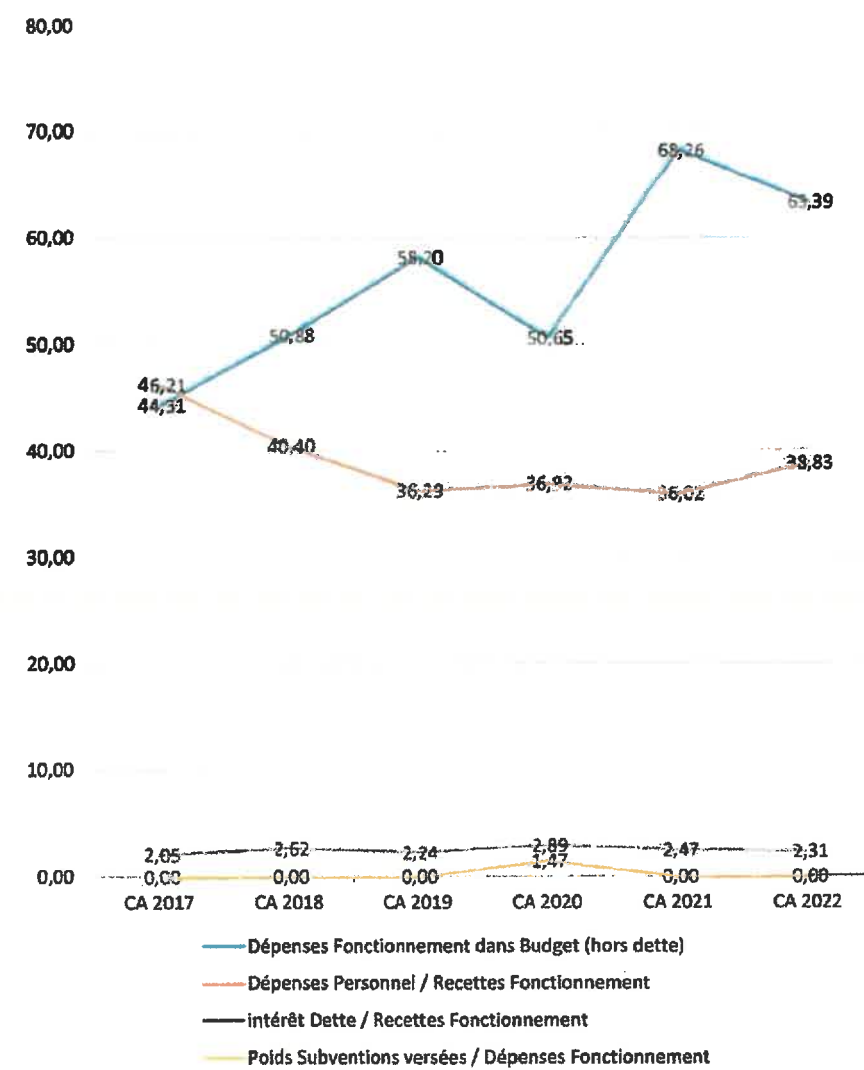
Structure des dépenses de fonctionnement en €/Hab.



Envoyé en préfecture le 24/04/2023
 Reçu en préfecture le 24/04/2023
 Publié le
 ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

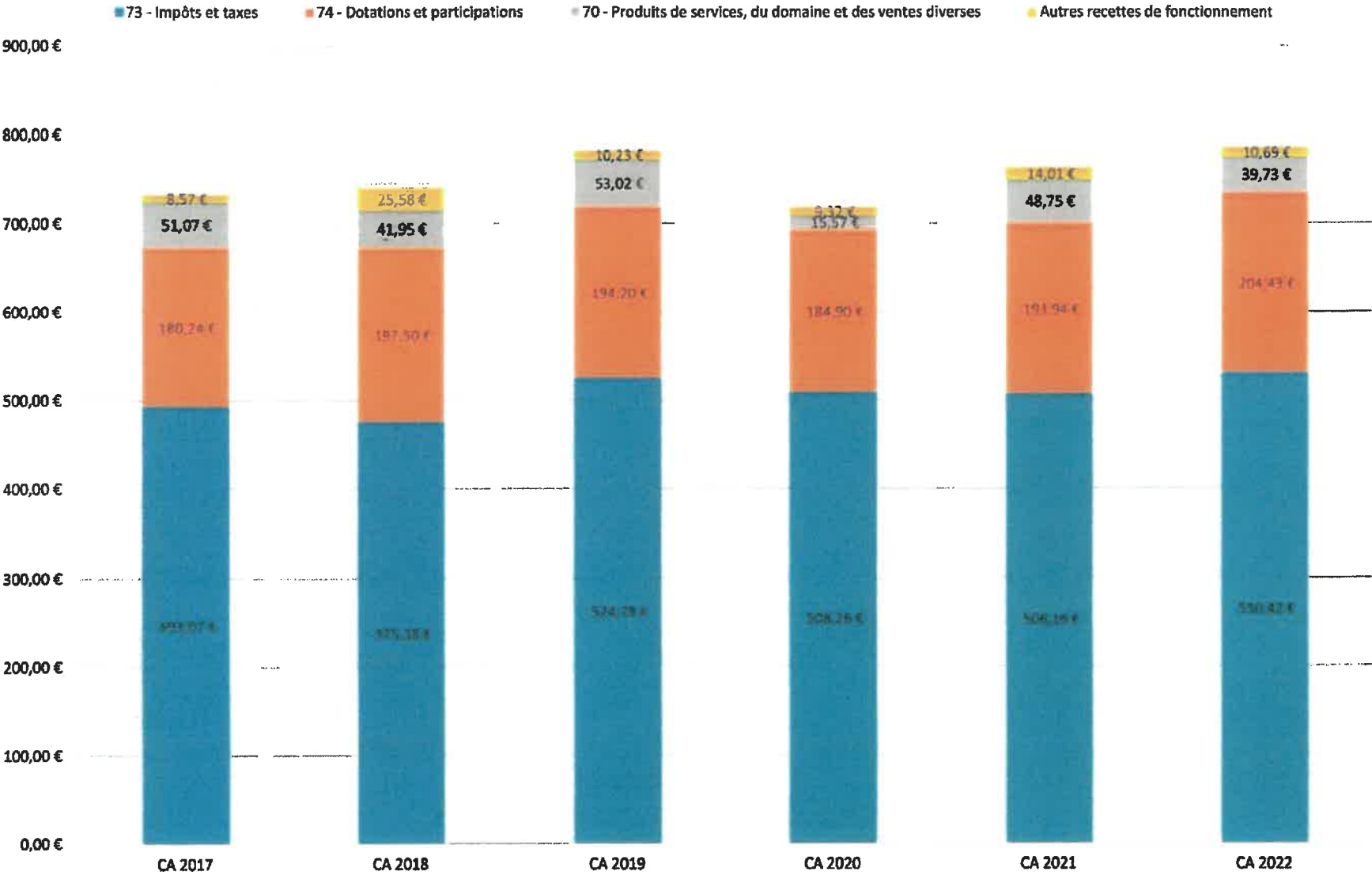
Silox

Evolution des principaux ratios de dépenses de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 24/04/2023
 Reçu en préfecture le 24/04/2023
 Publié le 24/04/2023
 ID : 059-215805415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

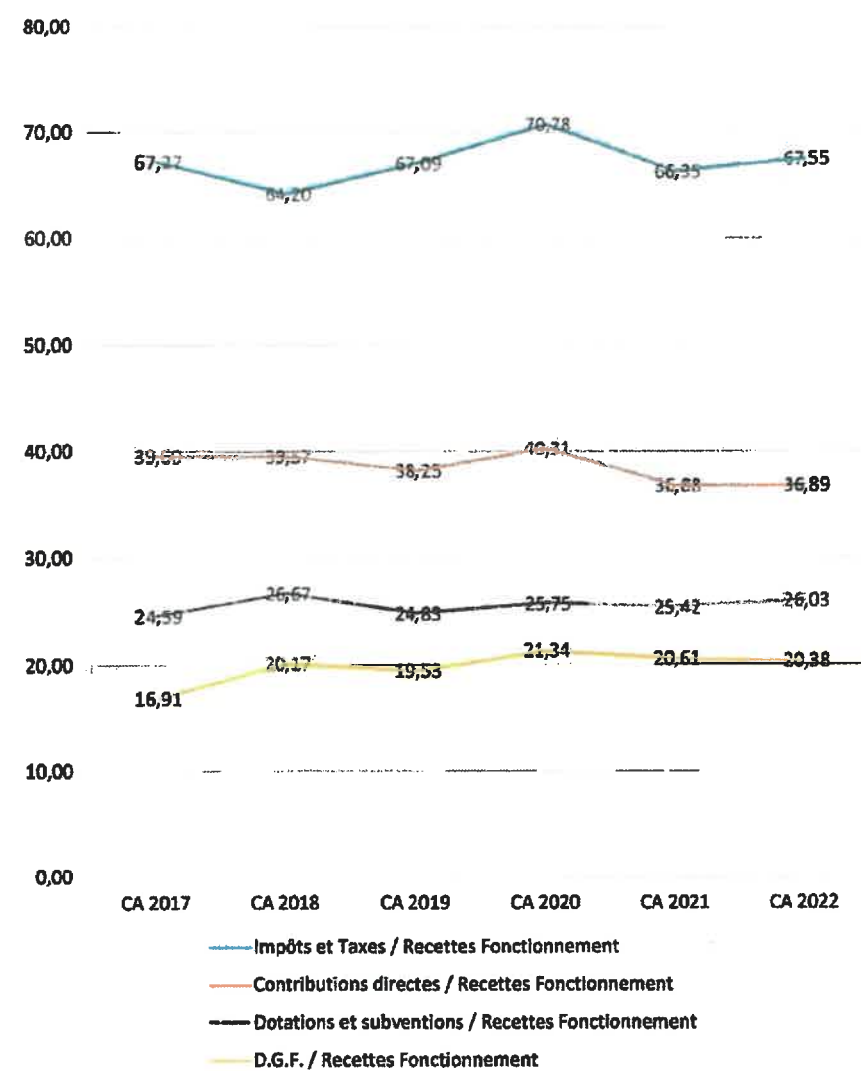
Stucture des recettes de fonctionnement en €/Hab.



Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF



Evolution des principaux ratios de recettes de fonctionnement



Envoyé en préfecture le 24/04/2023
 Reçu en préfecture le 24/04/2023
 Publié le
 ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

S10

COMMUNE DE SAINT-PYTHON
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Inspecteur Divisionnaire de CAUDRY

Reg. en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230307-CA_PRINC_2022-BF

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES 2022

NATURE DE LA DEPENSE	IMPUT	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	20	47 546.00	14 995.44	32 550.00	0.56
Frais d'études (Salle des fêtes : MO-CSPS-CT)	2031	47 546.00	14 995.44	32 550.00	0.56
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	234 650.00	29 914.90	206 420.00	4 315.10
Terrains nus (Bois Lestoquoy + Frais de notaire)	2111	81 500.00	2 715.61	78 784.00	0.39
Installations de voirie (Rue Foch-Passage piéton-Caméras)	2152	95 200.00	15 645.69	78 391.00	1 163.31
Réseaux d'électrification (LEDS-Chemin du Bois-Renforcement électrique lotissement site SASA)	21534	39 150.00	1 485.60	37 445.00	219 40
Autres immobilisations corporelles (Four restaurant scolaire + divers)	2188	18 800.00	10 068.00	5 800.00	2 932.00
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	110 000.00	97 056.66	12 943.00	0.34
Installations, matériel et outillage techniques (Travaux rue Victor Hugo)	2315	110 000.00	97 056.66	12 943.00	0.34
TOTAL PRESENT ETAT		392 196.00	141 967.00	245 913.00	4 316.00

Arrêté à la somme de : Deux cent quarante-cinq mille neuf cent treize euros

Fait à Saint-Python le 31 Décembre 2022

Le Maire,

G. FLAMENGT

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

COMMUNE DE SAINT-PYTHON

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : SGC de CAUDRY

Envoyé en préfecture le 21/03/2023
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230307-CA_PRINC_2022-BF

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON EMISES 2022

NATURE DE LA RECETTE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
				NEANT	
TOTAL PRESENT ETAT					

ARRETE A LA SOMME DE : zéro euro

Fait à SAINT-PYTHON le 31 Décembre 2022

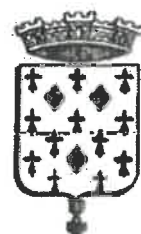


Le Maire,
G. FLAMENGT

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

DEPARTEMENT
DU NORD
ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

COMMUNE



DE SAINT-PYTHON



Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230307-16_2023

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N°16/2023

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2022 AUX
BUDGETS PRINCIPAL ET
ANNEXE 2023**

Membres en exercice : 15
Membres de présents : 14
Nombre de procurations : 1
Nombre d'absents (ou excusés) : 1
Séance du 7 mars 2023 à 18 h 30
dans la Salle du Conseil
Convocation du 02/03/2023

Membres présents : FLAMENGT Georges – LANZOTTI Jocelyne – BLAS Joël (a procuration pour PAVOT Marijke) – LECLERCQ Pascale – PETIT Bruno – BLAS Laurent – BOUDOUX Pascal – LAUDE Philippe – KEHL Valérie – HUBINET Sophie – LASEMILLANTE Sophie – DEMORY Michaël – BURY Grégory – LEFEBVRE Frédérique
Membres excusés : PAVOT Marijke (donne procuration à BLAS Joël)
Membres absents :

Président : FLAMENGT Georges
Secrétaire de séance : BLAS Joël

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal de SAINT-PYTHON, voté par délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2023,
- Considérant que l'excédent constaté à ce compte administratif s'établit ainsi qu'il suit :

- Excédent antérieur reporté de la commune : 311 732.54 €
- Résultat propre de l'exercice : 52 048.51 €
- Résultat cumulé au 31 décembre : 363 781.05 €
- Résultat d'investissement cumulé : 7 100.18 € + 458 583.77 € = 465 683.95 €

Après en avoir délibéré par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,
Décide d'affecter l'excédent de clôture de l'exercice 2022 dans le cadre du budget 2023 ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF
Reçu en préfecture le 21/03/2023
Publié le
ID : 069-215905415-20230307



- Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 363 781.05 €
- Report de l'excédent en section d'investissement (compte 001) : 465 683.95 €
- Reports (compte 1068) : 0 €

AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ANNEXE
« LOTISSEMENT RUE VICTOR HUGO »

- Report de l'excédent en section de fonctionnement (compte 002) : 8 324.21 €
- Report du déficit en section d'investissement (compte 001) : -54 252.97 €

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,

Joël BLAS



Le Maire,

G. FLAMENGT

INVESTISSEMENTS 2023
DEPENSES - BUDGET PRIMITIF

DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	DEPENSES
EMPRUNTS (capital)	16 - Emprunts	106 325,00
Honoraires salle polyvalente - MO 78 893/3 = 26 298 € CT 5 484/4 = 1 371 € - CSPS 2 539/4 = 635 € Etude thermique : 3 000 € - Pub marché : 1 600 €	203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion (dont 32 550,00 € en RAR)	38 000,00
Subvention au budget annexe lotissement V. Hugo	204182 - Bâtiments et installations	0,00
Ext cimetière : 10 000 € - Lestoquoy : 78 784 €	2111 - Terrains nus (dont 78 784,00 € en RAR)	89 000,00
Reprise concessions abandonnées	2116 - Cimetières	5 000,00
Divers (délib autorisation de mandater)	2131 - Bâtiments publics	4 000,00
Caméras : 58 717,96 € Passage piéton PMR : 2 597,76 € Trottoirs rue Foch et rue de Cambrai : 18 448,89 €	2152 - Installations de voirie (dont 78 391,00 € en RAR)	79 767,00
Remp pts lumineux en LEDS rues de la Liberté, Pasteur, Gambetta, de la Maissonnette, Clémenceau : 29 635,00 € Eclairage Chemin du Bois : 1 646,16 € Raccordement caméra rue d'Haussey : 1 331,28 € Renforc électrique constructions SASA : 6 163 €	21538 - Autres réseaux (dont 37 445,00 € en RAR)	38 776,00
Tronçonneuse + divers (délib aut de mandater)	2157 - Matériel et outillage technique	2 000,00
Tracteur	2182 - Matériel de transport	36 000,00
Four restaurant scolaire : 3 800 € + 2000 € en RAR	2188 - Autres immobilisations corporelles	10 800,00
Rénovation salle polyvalente : 157 786 € (788 932/5) Rue Victor Hugo : 101 344 € Sondage salle polyvalente : 3 900 € Honoraires suivis de travaux effacement rue V. Hugo (opération d'ordre)	231 - Immobilisations corporelles en cours (dont 12 943,00 € en RAR)	263 030,00
Participation SASA 2022	2764 - Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	6 505,69
Démolition partie grange 27 rue Gambetta	4541 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	154 834,00
Reprise du déficit antérieur	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	9 000,00
	TOTAL	843 037,69

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

RECETTES - BUDGET PRIMITIF

DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	RECETTES
Excédent d'investissement	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	465 683,95 €
Emprunt	1641 - Emprunt	0,00
F.C.T.V.A	10222 - FCTVA	28 477,00
Taxes d'urbanisme	10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	2 000,00
Trottoirs rue Foch rue de Cambrai : 4 980 € Voirie V. Hugo - Pas piéton rue Foch : 5 865 € Solde projet innovation sociale habitat : 30 000 €	1323 - Département	40 845,00
Four cantine : 3 776 € (perçu 944 € en 22) Caméras (Région : 14 679 € - FIPD : 8 209 €)	1348 - Autres	25 719,00
Couverture du déficit (pas de déficit en 2021)	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
Honor et frais d'insertion suivis de travaux (V. Hugo)	203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	6 505,69
Amortissement honoraires plan de circulation	2803 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	3 508,56
Amortissement Ad'AP (accessibilité)	2803 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	276,48
Démolition partie grange 27 rue Gambetta	4542 - Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	9 000,00
Virement de la section de fonctionnement	021 - Virement de la section de fonctionnement	261 022,01
	TOTAL	843 037,69

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 059-215905415-20230413-BP_PRINC_2023-BF

51004